

Lutte contre les exclusions

Une partie de la population asniéroise connaît des difficultés croissantes, en matière d'accès au logement et à l'emploi. Et cette évolution s'aggrave, notamment avec l'éclatement de la cellule familiale : les familles monoparentales, dont le nombre progresse sensiblement, sont les premières touchées par la précarité. Il y a donc là un enjeu majeur, qui suppose un accompagnement de proximité des habitants les plus défavorisés.

1. Une population hétérogène

Ces dernières années, l'arrivée de populations qualifiées (cadres, professions intellectuelles supérieures) s'est traduite par une hausse globale des revenus de la population asniéroise. En parallèle, le nombre des plus modestes (notamment les bénéficiaires du RMI/RSA) reste stable. Néanmoins, les risques d'exclusion restent forts, en particulier pour les femmes avec enfants – en raison de l'éclatement de la cellule familiale – et pour les personnes sans diplôme.



Globalement, des revenus plus élevés

Selon l'INSEE, le niveau de vie de la population asniéroise a progressé entre 2004 et 2006 : sur cette période, le nombre de foyers fiscaux imposés a progressé de 2,3%. Cette tendance s'explique par l'arrivée de populations plus qualifiées, notamment des cadres et des professions intellectuelles supérieures (voir la fiche Population).

Toutefois, selon l'INSEE, en 2006, 10% des ménages déclaraient moins de 10 647 euros de revenus par an. L'indice inter-décile, qui établit le rapport entre les 10% des revenus les plus faibles et les 10% les plus élevés – qui constitue un assez bon indicateur des inégalités – était de 8,3 en 2006, un chiffre supérieur à celui observé en 2007, au niveau du département (7,5 dans les Hauts de Seine) et national (5,4).

Lutte contre l'exclusion

Un nombre croissant d'Asniérois touchés par le chômage

Après une baisse significative entre 2004 et 2007, le chômage progresse régulièrement depuis 2007 : + 6,3% entre 2007 et 2008. Les jeunes sont particulièrement touchés (voir la Fiche Population et Emploi).

Selon le Centre Communal d'Action Sociale, le nombre de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (aujourd'hui le Revenu de Solidarité Active) reste constant : il évolue entre 1 700 et 1 800 personnes depuis plusieurs années. Mais les services sociaux s'inquiètent aujourd'hui de l'augmentation du nombre des travailleurs pauvres, particulièrement exposés au risque d'exclusion et au surendettement.

Remarque : En l'absence de données précises à l'échelle du territoire, cette population est difficilement quantifiable.

Les femmes, premières touchées

La modification des structures familiales se confirme à Asnières, à l'instar de l'Île de France : les familles monoparentales progressent (15,8% des familles en 2006 ; contre 15,5% en 1999). Celles dont le chef de famille est une femme sont les plus nombreuses (13,5% en 2006).

L'association La Maison des femmes est un espace de rencontre et de formation où les femmes peuvent suivre des cours d'alphabétisation, des formations sur la nutrition, leurs droits, la santé, le saturnisme, la nutrition, etc.

Un manque de diplôme qui accroît les risques d'exclusion.

L'écart se creuse entre les personnes non diplômées et très diplômées.

Entre 1999 et 2006, la part des personnes ayant un bac+2 au sein de la population asniéroise a augmenté : 39,1% des Asniérois de plus de 15 ans non scolarisés ont un diplôme équivalent à bac + 2 ou un diplôme de niveau supérieur.

Toutefois, les habitants non diplômés représentaient 17,6% de la population asniéroise de plus de 15 ans - une proportion supérieure à celle observée dans les Hauts de Seine : 15,1% - et qui a augmenté entre 1999 et 2006 (voir la fiche Population). De plus, parmi les bénéficiaires du RMI, dénombrés dans les statistiques, 28% n'avaient pas de diplôme ou n'avaient jamais été scolarisés. Ce chiffre - et plus encore la tendance à la hausse du nombre d'habitant sans diplôme - montre la nécessité, dans le cadre d'une politique de lutte contre l'exclusion, de proposer des formations professionnelles, voire des cours d'alphabétisation.

Lutte contre l'exclusion

3. Une politique sociale qui se veut pragmatique

La politique sociale de la Ville en faveur des plus démunis s'incarne aujourd'hui dans l'épicerie sociale. Par sa proximité avec les publics les fragiles, cette nouvelle structure permettra à la Ville d'agir plus efficacement et d'assurer un suivi des actions sociales qu'elle met en œuvre.

Des aides financières de secours

Le Centre Communal d'Action Sociale (Ville) et la Circonscription de la Vie Sociale (Conseil Général) sont les deux interlocuteurs des habitants en matière d'action sociale. Depuis le 31 décembre 2009, le CCAS n'est plus chargé du suivi des bénéficiaires du RMI/RSA. La structure a donc reporté son action sur l'épicerie sociale (voir plus loin).

Le CCAS gère l'octroi des aides municipales:

- des aides alimentaires (603 dossiers en 2008) par des chèques d'accompagnement personnalisés. Les bénéficiaires étaient surtout des personnes seules (47%) et des familles monoparentales (35%). Aujourd'hui, une épicerie sociale permet d'apporter une réponse supplémentaire aux besoins constatés (voir ci-après).
- des secours financiers : 75 en 2008.

Le CCAS, dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général, gère le Fond Local de Solidarité : des aides sont accordées pour payer les factures énergétiques (voir tableau ci-contre).

La naissance d'une structure de solidarité et d'insertion : l'épicerie sociale

L'ouverture d'une épicerie sociale en décembre 2009, gérée par l'association Pacte 92 et alimentée par la fondation Carrefour, permet aux plus démunis de faire leurs achats alimentaires : les produits y sont vendus à 20% du prix du marché. Cette structure peut accueillir 300 familles (2 fois par mois).

Cet espace se veut également un lieu de (re)socialisation et créateur de lien social. 3 thèmes d'action ont été définis : la nutrition (comment cuisiner équilibré avec un petit budget), l'estime et l'image de soi (ateliers coiffure, esthétique, musique, théâtre) et la parentalité (créer des liens avec son enfant par le massage). La démarche se veut participative : les ateliers évolueront en fonction des attentes des bénéficiaires.

Depuis 1994, Gennevilliers accueille une Maison de la solidarité. Cette structure est fréquentée par de nombreux Asniérois (environ 150 personnes). C'est un accueil de jour pour les sans-abris, sans-papier, sans-logement, qui propose des activités variées (excursions, atelier cuisine, écriture etc.) et propose des permanences médicales.

Le Fond Local de Solidarité est un dispositif départemental qui intervient dans la lutte contre l'exclusion. Il permet l'accès ou le maintien au logement. La demande d'aide au logement reste soutenue : 984 dossiers en 2008 (1 062 en 2007 ; source : ABS, CCAS).

NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS PAR LE CCAS DANS LE VOLET ENERGÉTIQUE EN 2008

Energie	Nombre de dossiers	Montant en euros
Eau	8	665
Electricité	459	73 225
Gaz	166	26 334

En 2009, la Ville a organisé un Réveillon solidaire : ouverts à tous, (une participation de 3 euros était demandée), cet événement festif a rassemblé 105 personnes.

Lutte contre l'exclusion

L'insertion par l'emploi : mobiliser le réseau associatif

Le CCAS jugeait l'action de son pôle Insertion peu efficace. Le retour à l'emploi était peu concluant : le contrat d'insertion, à renouveler tous les six mois, ne permettait pas un suivi social régulier et efficace. Aujourd'hui, l'épicerie sociale apparaît comme la structure la plus à même de favoriser la réinsertion.

A Asnières, le réseau associatif est peu développé dans le domaine de l'insertion : seule la régie de quartier représente une alternative (encadré).

Toutefois, l'opération de renouvellement urbain, en partenariat avec Emploi 92 - une entreprise de travail temporaire d'insertion - permet l'emploi de publics fragilisés. De plus, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi intercommunal, les Asniérois peuvent bénéficier des entreprises d'insertion de Villeneuve-la-Garenne (par exemple l'association « Intervalle »).

Vers une stabilisation des sans-abris ?

Les services sociaux recensent 4 sans abris et 2 personnes vivant dans des abris de fortune. Par ailleurs, 234 ménages sont inscrits sur le fichier des mal-logés, au titre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

Le territoire présente plusieurs structures d'accueil :

- 2 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : Perspective et la Péniche (gérées par l'Ordre de Malte).
- Un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU Le Havre): accueille et héberge les personnes à la rue et tenter de les orienter vers les structures d'insertion. Le CHU propose une « stabilisation » sur la chambre de 4 places gérée par le CCAS et la Maison de la Solidarité de Gennevilliers en vue de leur apporter une stabilité et leur permettre la poursuite de leurs démarches dans des conditions plus sereines (6 autres places sont gérées par le Samu social). Le CHU n'a pas réellement une vocation d'insertion mais une mise à l'abri des personnes pour éviter une trop grande précarisation. Il n'est jamais totalement occupé (85% en moyenne).
- Un accueil de jour : L'étape.
- Des associations caritatives qui interviennent en faveur des personnes en situation d'exclusion telles les Restos du Cœur, l'Ordre de Malte, la Croix-Rouge...

La régie de quartier est une entreprise d'insertion qui emploie 34 habitants dont 6 encadrants. Elle est relativement autonome puisque seulement 20% de son activité est financée par des subventions. Elle s'occupe de travaux de réfection de bâtiments publics (peinture à l'école Flachat par exemple), sécurité aux abords des écoles, entretien des espaces verts, déménagements...

Le Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi (PDI-RE) permet d'offrir aux bénéficiaires du RMI un accompagnement personnalisé : formation linguistique, hébergement, accès aux soins, insertion professionnelle... (Voir la fiche Economie, commerce, emploi).

Le Plan d'Action Renforcé pour les Sans Abris (PARSA) prévoit la transformation de places d'hébergement d'urgence en places de stabilisation.

Une personne accueillie au CHU passe en moyenne 14 jours dans la structure. 44% des personnes accueillies sont des travailleurs pauvres.

Lutte contre l'exclusion

L'enjeu pour la Ville est d'assurer une continuité annuelle du suivi des personnes accueillies dans ces structures en vue de leur apporter une solution pérenne.

La lutte contre l'exclusion est donc un enjeu majeur, qui repose sur une réflexion spatiale (favoriser la mixité sociale sur l'ensemble du territoire) comme sur une démarche d'évaluation (dans le cadre d'une politique de la ville efficace et efficiente).

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

- Les participants au Forum s'accordent sur l'importance des actions à conduire en faveur des plus démunis. Inviter les associations à but social à se joindre aux futures réunions d'élaboration de l'Agenda 21 permettrait de mieux cibler les besoins de ces personnes et d'imaginer des solutions adaptées.

Lors de la réunion avec les acteurs sociaux du territoire, les participants ont noté :

- L'ouverture de l'épicerie sociale propose une aide complémentaire à celle des Restos du Cœur, basés à Gennevilliers. Ces structures sont indispensables face à l'augmentation des besoins : les bénévoles constatent une progression des demandes d'aide, et une diversification du profil sociologique des demandeurs (étudiants, jeunes adultes, familles mono parentales, personnes âgées).

- Les activités organisées par la Maison des Femmes ont beaucoup de succès. L'association doit faire face à une forte demande en matière d'aide à la parentalité, d'aide au suivi de la scolarité, et dans l'accompagnement des familles dans leurs démarches administratives (compréhension des courriers, constitution de dossiers...). La Maison des Femmes propose également des cours de français, qui sont aussi l'occasion de sensibiliser les participants aux « éco-gestes ».

- Les services sociaux regrettent que les personnes les plus en difficulté ne demandent de l'aide qu'en dernier recours (parfois la veille d'être expulsés de leur logement).

Lutte contre l'exclusion

Les bénéficiaires des services sociaux ont aussi souligné :

- L'épicerie solidaire, située rue Louis Armand dans le quartier des Grésillons, est mal desservie par les transports en commun. Les familles qui fréquentent cette épicerie – environ une moitié des bénéficiaires de l'épicerie sociale habite dans le parc privé - ne possèdent pas toujours de véhicule et doivent alors regagner leur domicile, à pied, avec leurs achats.
- L'épicerie solidaire est mal indiquée : il n'y a pas de panneau de signalisation dans le quartier ni à l'entrée du site. La pose d'un panneau à l'entrée du bâtiment devrait permettre d'en faciliter l'accès.

Forces

- Une structure de solidarité et d'insertion : l'épicerie sociale
- Une démarche partenariale avec la Maison de la Solidarité de Gennevilliers

Faiblesses

- Une précarisation des salariés et des femmes
- Des disparités sociales spatialement identifiables
- Un réseau associatif peu développé dans le domaine de l'insertion

Opportunités

Menaces

- Le contexte économique national

Pistes d'actions

- Assurer un suivi social et professionnel des personnes accueillies dans les centres d'hébergement.